-REPUBLIQUE FRANCAISE-

MAIRIE de VIF (Isère)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie
Le Lundi 27 Mars 2022 en Salle du Conseil à 20 heures 00

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

Désignation du secrétaire de séance
Décisions Administratives
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2023
Rapports

I. RESSOURCES HUMAINES

1. Modification du tableau des emplois de la Commune de Vif
2. Présentation du rapport social unique 2021 (SRU)
3. Dispositifs de formation des élu-es locaux

II. FINANCES

4. Subventions Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Maison Familiale et Rurale de Vif, à la Maison Familiale et Rurale et à l'Espace de Formation des Métiers et de l'Artisanat de Bourgoin Jallieu
5. Actualisation des durées d'amortissement par catégories de bien

III. AFFAIRES GENERALES

6. Engagement d'une procédure de reprise de concessions funéraires

IV. CULTURE, EVENEMENTIEL, TOURISME

7. Validation de l'Avant-Projet Définitif et autres engagements pour la construction d'une Médiathèque à Vif
8. Modalités et plan de financement - demande de subventions à la DRAC Auvergne Rhône Alpes et au Département de l'Isère
9. Modalités et plan de financement - demande de subventions au FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)

V. ASSOCIATION, SPORT

10. Définition des critères d'attribution des subventions de fonctionnement pour les associations pour l'année 2023
11. Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année
12. Modalités et plan de financement - demande de subventions au FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble sportif des Garcins

VI. METROPOLE

13. Groupement de commandes relatif au marché de maintenance et d'évolution de l'outillage du système d'instruction des Autorisations relatives au Droit des Sols (ADS), entre Grenoble-Alpes Métropole et les 49 communes de la Métropole

14. Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble Alpes Métropole, la commune de Vif et le syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) et de fonds de concours entre Grenoble Alpes Métropole et la commune de Vif pour le projet de réaménagement des espaces publics de l'entrée Ouest de Vif

VII. TRAVAUX, VOIRIES, ACCESSIBILITE ET RISQUES MAJEURS

15. Convention de servitude ENEDIS – Pose d'une canalisation souterraine du réseau HTA

Informations diverses

LE MAIRE

MAIRIE DE VIF 38450 (Isère)

GUY GENET

AFFICHE LE 21 MARS 2023